

Vu le Commissaire Enquêteur III 3



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



direction  
générale  
de l'Aviation  
civile

**Direction générale de l'Aviation civile**

*Service national d'Ingénierie aéroportuaire  
« Construire ensemble, durablement »*

*SNIA Sud-Ouest  
Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques*

**Nos réf. : N° 977**

**Vos réf. :** votre courriel du 03 mai 2021

**Affaire suivie par :** Annick Guyodo

**snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr**

**Tél. :** 05 57 92 81 49

Mérignac, le 10 mai 2021

D.D.T.M. de l'Aude  
Service Aménagement Territorial  
Ouest

par mail :

nicolas.leriche@aude.gouv.fr

**Objet :** PLU arrêté – Commune de Molleville

C:\Users\sebastien.jalet\Documents\1\_TRAVAIL\_MERIGNAC\R6\PLU\_revision\_Molleville.odt

Par courriel cité en référence, vous nous informez que la commune de Molleville a arrêté le projet de son Plan Local d'Urbanisme pas délibération en date du 25/03/2021.

En application des dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, vous nous transmettez pour avis ce document.

Le territoire de la commune de Molleville est uniquement concerné par :

- les servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (T7) :

Cette servitude T7 est bien mentionnée dans la liste des servitudes d'utilité publique (SUP).

Le dossier ne comprend pas de plan de servitudes.

Pour information, bien qu'il n'existe pas de plan matérialisant la servitude T7, celle-ci s'appliquant sur tout le territoire, elle pourrait apparaître dans la légende du plan des SUP comme suit :

T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières	ensemble de la commune
----	---	------------------------

Le chef du Pôle SNIA de Bordeaux

DGAC - SNIA SUD-OUEST  
44 quai de France  
33000 MERIGNAC  
TÉLÉPHONE  
33 56 92 81 49